

RCS : SAVERNE
Code greffe : 6751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00540
Numéro SIREN : 877 499 236
Nom ou dénomination : 2CLV

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2020 sous le numéro de dépôt 3810

2CLV

SARL au capital de 100 euros

Siège Social:

8 A rue de la forêt 67280 URMATT

Apport de titres DELTA LABO

**Rapport du commissaire aux apports
Sur la valeur de l'apport**

Communiqué le 20 décembre 2019

Monsieur,

En exécution de la mission, que vous m'avez confiée, en tant qu'associé unique de la société 2CLV, par votre décision du 28 mai 2019, concernant l'apport en nature que vous devez effectuer dans le cadre d'une augmentation du capital social de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport en nature, que vous avez signé le 17 décembre 2019. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés. Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant:

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Christophe MULLER, s'inscrit dans le cadre d'une augmentation du capital de la société 2CLV.

1.2. Présentation des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteurs

Le capital social de la société 2CLV va être augmenté par l'apport de 10.000 parts sociales détenues dans la société DELTA LABO par Monsieur Christophe MULLER, demeurant 8 A rue de la forêt 67280 URMATT

1.2.2. Société bénéficiaire 2CLV

2CLV est une société à responsabilité limitée à associé unique, immatriculée le 01/10/2019 au capital de 100 € ayant son siège au 8 A rue de la forêt 67280 URMATT

Conformément au contrat d'apport, il est prévu que le capital social de cette société soit porté à 200.100 €.

1.2.3. Société DELTA LABO dont les titres sont apportés.

DELTA LABO est une société à responsabilité limitée au capital social de 100.000 €, immatriculée le 20 avril 2006, dont le siège social est sis 392 rue Jean Dausset AGROPARC-Bâtiment Le Venango 84000 AVIGNON. Son capital, composé de 100.000 parts sociales, est détenu par :

- Monsieur Jésus SERRA : 40.000 parts
- Monsieur Sylvain TRIOULLIER: 40.000 parts
- Monsieur Olivier LEMASSON: 10.000 parts.
- Monsieur Christophe MULLER: 10.000 parts

La société DELTA LABO a pour objet: Conseil, vente et service après-vente de matériels de laboratoire.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées dans le contrat d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit:

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport:

L'apport sera réalisé avec effet immédiat. Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du code de commerce. En application des dispositions de l'article 150-0 B du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du sursis d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de ses titres de la société DELTA LABO contre les titres émis au titre de l'augmentation de capital de la société 2CLV. En matière de droits d'enregistrement, l'apport donnera lieu au paiement d'un droit fixe, conformément aux dispositions de l'article 810 du code général des impôts, avec engagement pour l'apporteur de conserver les titres pendant 3 ans.

1.3.2. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport des 10.000 parts qu'il détient dans la SARL DELTA LABO, Monsieur Christophe MULLER recevra 200.000 parts sociales de 1 € chacune dans la société 2CLV.

1.3.3. Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. Description de l'apport

Les titres de la société DELTA LABO, dont l'apport est envisagé au capital de la société 2CLV, ont été évalués à la somme de 200.000 €, soit 20 € par part sociale. Ainsi :

10.000 parts sociales de DELTA LABO seront apportées par Monsieur Christophe MULLER pour 200.000 €.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de 2CLV sur la valeur des apports devant être effectués par lui. J'ai notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du traité d'apport;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance de l'activité de DELTA LABO au regard des comptes arrêtés les 31/12/2017, 31/12/2018 et d'une situation arrêtée le 30/09/2019;
- obtenu et revu la cohérence des données prévisionnelles sur un an à horizon au 31 décembre 2019 de DELTA LABO avec les responsables de cette société;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties;
- Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de DELTA LABO me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 30/09/2017 ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions à horizon de décembre 2019 qui m'ont été communiquées.

2.2. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par Monsieur Christophe MULLER des parts sociales DELTA LABO objet du présent apport.

2.3. Appréciation de la valeur de l'apport

2.3.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des parts sociales représentant 10 % du capital de DELTA LABO.

2.3.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

Les estimations s'appuient sur les comptes annuels 2017 et 2018 de DELTA LABO.

Les méthodes de valorisation retenues, au nombre de 4, sont issues:

- d'une approche par le rendement qui consiste à valoriser l'entreprise selon les bénéfices générés,
- d'une approche patrimoniale qui consiste à évaluer le patrimoine de l'entreprise en valorisant les actifs au prix du marché en valeur d'usage et en déduisant les dettes.

La pondération de ces différentes méthodes débouche sur une fourchette d'estimation. La valeur finale est inscrite à l'intérieure de cette fourchette.

2.3.4. Valorisation de la société DELTA LABO

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

2.3.4.1. Méthodes d'évaluation écartées

Évaluation par comparaison avec des transactions comparables: Je n'ai pas relevé de transaction portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à celle de DELTA LABO.

2.3.4.2. Méthodes d'évaluation retenues

Évaluation par l'actualisation des résultats de la société: Cette méthode consiste à analyser l'activité de l'année 2019 jusqu'au 30 septembre et à élaborer une prévision du dernier trimestre 2019 pour déterminer la tendance sur l'année en cours.

Dans ce cadre, j'ai tenu compte :

- d'une situation au 30/09/2019;
- des prévisions de chiffre d'affaires annoncées sur le dernier trimestre 2019;
- des réponses des dirigeants sur l'activité prévisible à fin décembre 2019.

J'ai constaté que le chiffre d'affaires et l'activité de 2019 seront sensiblement équivalents à celui de 2018. Aucun évènement important n'est prévisible à ce jour qui pourrait modifier de manière significative les résultats actualisés de 2019.

2.3.4.3. Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 200.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Avignon, le 20 décembre 2019

Valérie LENOBLE

Le commissaire aux apports

